INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES

MEMENTO

POUR ETRE CERTAIN D'AVOIR TOUTES LES INFOS

DE PLUS EN PLUS L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE PAR LE BIAIS D'INTERNET.
SI NOUS SOMMES HABITUES A I-PROF, NOUS DEVONS MAINTENANT
AUSSI APPRENDRE A NOUS SERVIR DE NOTRE MESSAGERIE PROFESSIONNELLE!

NE PAS CONFONDRE

I-PROF ET LA MESSAGERIE

I-Prof qui est une application en ligne de votre gestion de carrière

Webmail lui est une messagerie électronique professionnelle de plus en plus utilisée par les IEN et l'IA.

Les identifiants sont les mêmes.

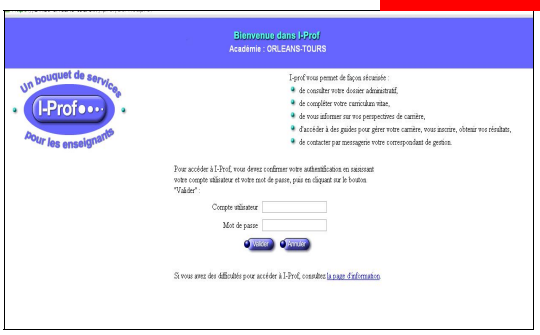

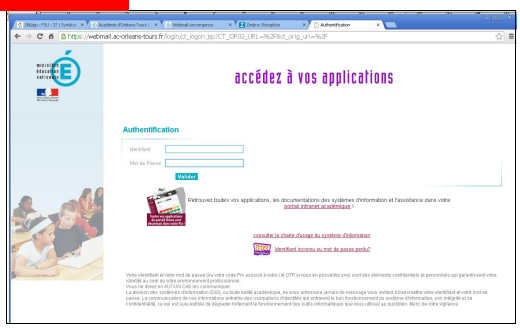

> COMMENT accéder à I-prof ?
L'Education nationale a attribué à chaque enseignant une adresse électronique professionnelle.
Pour y accéder : Ouvrez votre navigateur Internet puis entrez l'adresse suivante :
https://bv.ac-orleans-tours.fr/iprof/

> COMMENT accéder à sa messagerie pro ?
L'Education nationale a attribué à chaque enseignant une adresse électronique professionnelle sous la forme :
prenom.nom@ac-orleans-tours.fr
Pour y accéder : Ouvrez votre navigateur Internet puis entrez l'adresse suivante : **https://convergence.ac-orleans-tours.fr/**

Entrez le nom d'utilisateur également appelé identifiant
C'est le même que celui que vous utilisez pour accéder à I-Prof et votre messagerie.
Dans la grande majorité des cas, c'est :
initiale du prénom suivi du nom en minuscules sans accent.
Exemple : fmartin (pour Fabienne Martin)
Entrez votre mot de passe :
Pour une première connexion, le mot de passe est votre NUMEN.
Vous pouvez le modifier par la suite.

MESSAGERIE PROFESSIONNELLE
NOUS DEVONS TOUS NOUS CONNECTER !

**EN PLUS DE LA BOITE DE MESSAGERIE DANS I-PROF,
NOUS AVONS TOUS UNE SECONDE MESSAGERIE PROFESSIONNELLE
SUR LAQUELLE L'ADMINISTRATION ENVOIE DE PLUS EN PLUS D'INFORMATIONS
DONT LES AVIS D'INSPECTION PAR EXEMPLE OU LES CIRCULAIRES
ADMINISTRATIVES...**

**IL EST DONC INDISPENSABLE DE LA CONSULTER
REGULIEREMENT !**

Comment ça marche ?

1) Pour consulter votre messagerie:
https://webmail.ac-orleans-tours.fr
ou sur le site de l'IA37 voir ci-contre
http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden37/

2) Entrer votre identifiant = nom d'utilisateur: initiale de votre prénom suivi de votre nom de famille (exemple: Julie Labert : jlabert).
Entrer votre mot de passe: c'est initialement votre NUMEN en majuscules à moins que vous ne l'ayez déjà modifié.

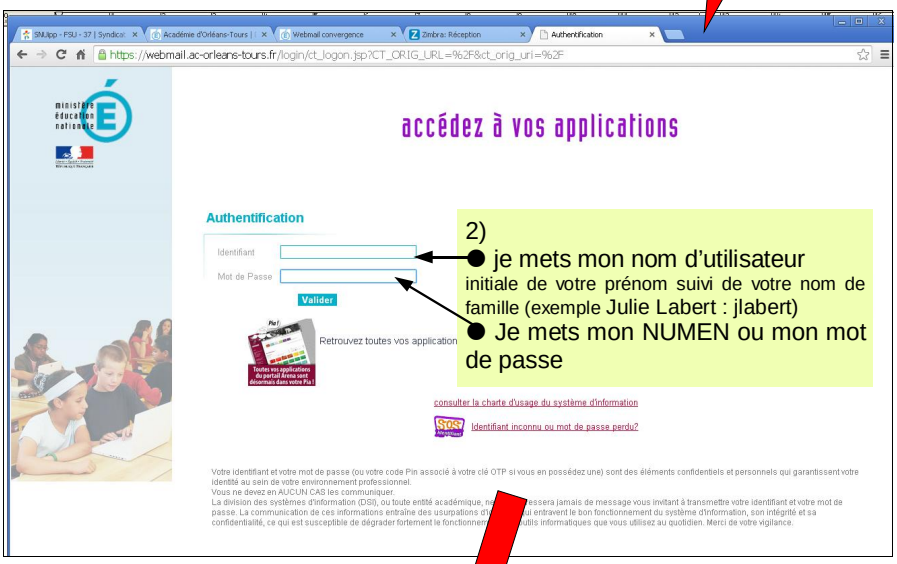

Pourquoi faire ?

La consultation de votre messagerie professionnelle est indispensable pour:

- Garantir votre accès à des ressources pédagogiques via les services numériques éducatifs (ex: Magistère)
- Accéder au résultat des CAPD : promotions, mouvement...
- Etre informé de l'actualité de la politique éducative académique et nationale (ex: courriels des services académiques ou du ministère).
- Accéder aux informations nécessaires pour voter aux élections professionnelles qui se dérouleront du 27 au 4 décembre 2014.

Pour toute difficulté : www.ac-orleans-tours.fr/assistance

- Perte de votre NUMEN : réédition possible auprès des personnes qui gèrent votre dossier administratif.
- Oubli du mot de passe: après avoir entré votre nom d'utilisateur, cliquez sur « SOS mot de passe » (vous aurez besoin de votre NUMEN).

Si vous ne recevez plus de messages :

- Votre messagerie est peut-être saturée : pensez à supprimer les messages anciens ou inutiles.
- Ils ont peut-être été envoyés dans les courriels indésirables : pensez à vérifier régulièrement.

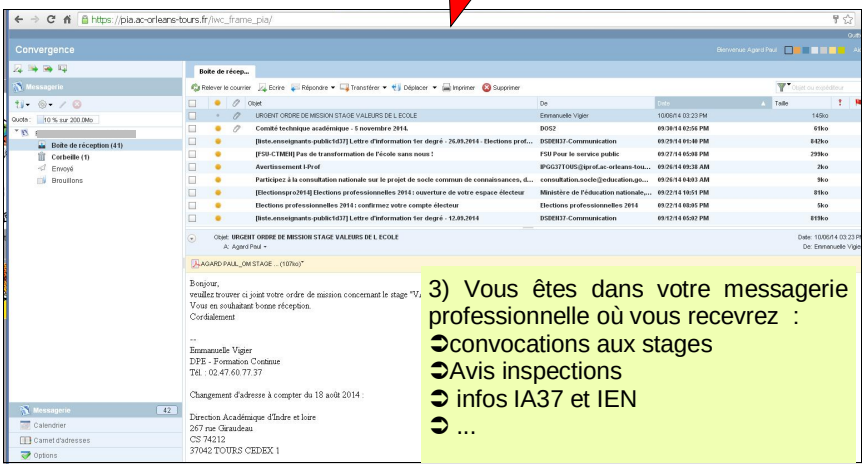

Pour accéder à l'espace électeur, aller sur le lien ci-dessous :

1) https://vote2014.education.gouv.fr/

2) JE DEMANDE A CREER MON COMPTE PERSONNEL ELECTEUR

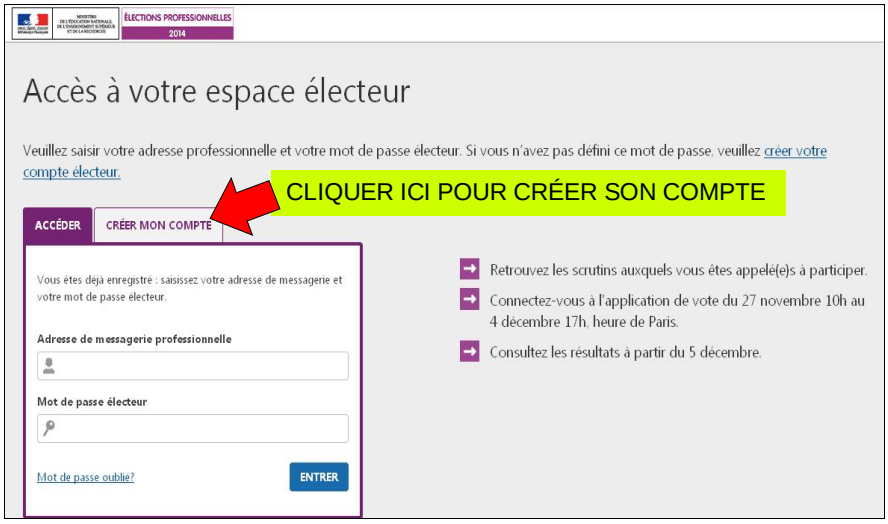

3) CREATION DE MON COMPTE

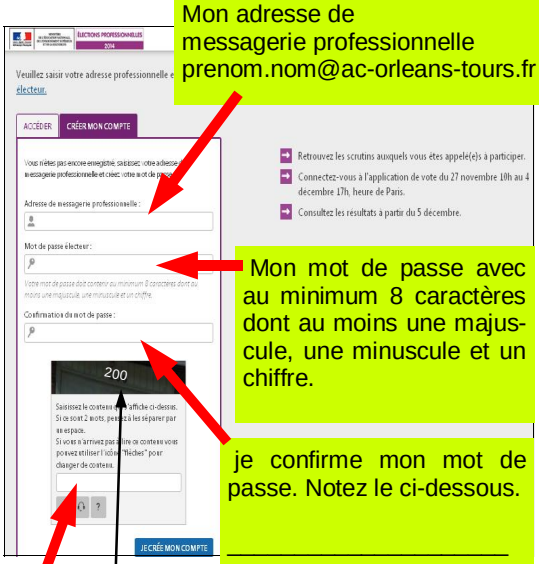

4) vous lirez ce message :

PERTE MOT DE PASSE

Vous pouvez demander de créer un nouveau mot de passe lorsque vous voulez accéder à votre espace électeur. Un mail sera envoyé dans votre messagerie professionnelle pour créer ce nouveau mot de passe.

5) Aller sur sa messagerie professionnelle

pour confirmer la création de l'espace électeur

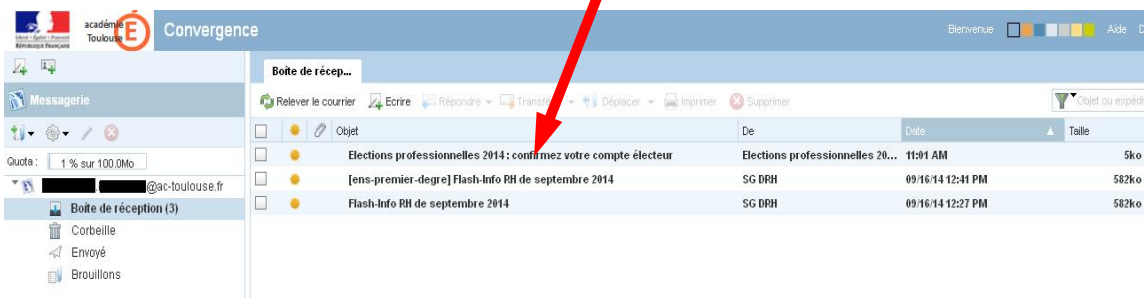

6) Votre compte est créé, vous pouvez retourner à l'étape 1

et accéder à votre espace

Mon adresse de messagerie professionnelle.

mon mot de passe

7) vous êtes dans votre espace électeur

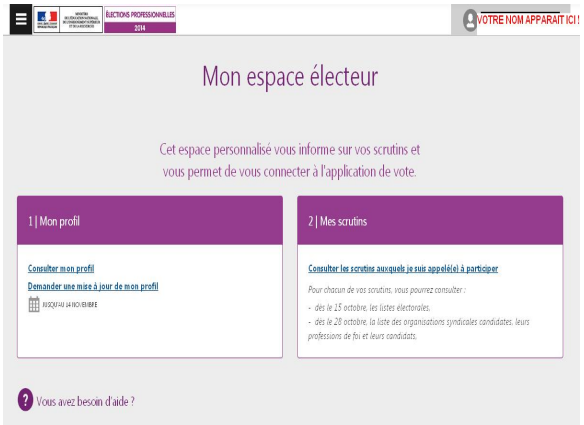

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

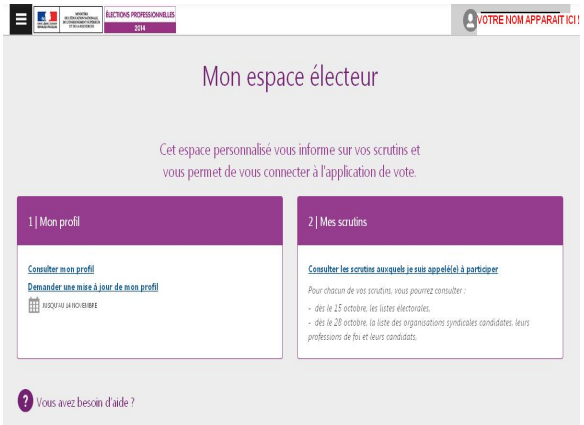

L'objectif : favoriser le vote
L'objectif des organisations syndicales comme du ministère a été de trouver les modalités permettant à chaque électeur de récupérer *ces* deux données jusqu'au dernier moment du vote, le 4 décembre, tout en assurant la sécurisation du vote (ne pas confondre récupération d'un identifiant existant et demande d'un changement identifiant, suite à un vol par ex., cette dernière n'étant possible que jusqu'au 26 novembre).

Un espace dédié : l'espace électeur
Dans cet espace, l'électeur : consulte ses données personnelles, accède au formulaire de demande, consulte *ses* scrutins,
modifie son mot de passe, récupère son identifiant en *cas de perte.*

Le passage obligé : l'adresse professionnelle
C'est par le biais de l'adresse professionnelle que les électeurs pourront recevoir à partir du 22 septembre un lien qui fonctionnera jusqu'au 4 décembre. En cliquant sur ce lien, l'électeur définit son mot de passe.

Simplifier le mot de passe
C'est l'électeur qui va créer le mot de passe unique lui permettant à la fois d'accéder à l'espace électeur et d'accéder au bureau de vote électronique.

L'identifiant
L'identifiant est composé de 16 *caractères* du type xxxx-xxxx-xxxx-xxxx. Il parviendra à chaque électeur début novembre *a\vec* la notice de vote remise en main propre dans les écoles ou à l'adresse postale pour celles et ceux non affectés dans une école comme en 2011.
En cas de perte de l'identifiant : l'électeur pourra demander l'envoi de l'identifiant existant via l'espace électeur. L'identifiant *sera envoyé* à l'adresse personnelle ou en SMS ce qui nécessite obligatoirement la saisie de ces données. Cette demande sera possible jusqu'au 4 décembre à 16h45.
Demander un nouvel identifiant : il s'agit de faire changer son identifiant (en cas de vol par ex.). Cette nouvelle demande ne sera possible que jusqu'à la veille de la période de vote, le 26 novembre à 9h. Ce renouvellement n'est possible que 3 fois.